

« Napoléon, consul, qui avait des instincts avant-coureurs d'empire trouva commode de pouvoir mettre sa main de despote sur le pape et sur le peuple, et il se hâta le plus vite qu'il put, de glisser dans ses organiques l'obligation d'enseigner les quatre articles. Le corps muet de ses eunuques législatifs vota tout ce qu'il plut au sultan consulaire; après quoi, le pape cria aussi haut et aussi fort qu'il était permis de crier sous un homme qui n'aimait pas qu'on criât. On ouvrit des protocoles, et on ferma les yeux, on ne vit rien et on laissa faire; les évêques enseignèrent ou n'enseignèrent pas les quatre articles, dont la charité a matériellement abrogé le premier et spiritualisé les trois autres. Il n'y a plus que M. Dupin, tout coiffé de sa tuque gallicane dont les deux bouts lui pendent de chaque côté de chaque oreille, qui prenne tout ceci au sérieux. La déclaration de 1682 n'est plus qu'un prétexte de guerre entre ceux qui veulent encore de la religion et ceux qui n'en veulent plus; et voilà où nous en sommes!

« C'est donc une plaisanterie infiniment trop prolongée, de dire que les soixante et un évêques qui ont adhéré à la condamnation de M. Dupin se sont insurgés contre les lois, et qu'ils ont bravé l'autorité du conseil-d'Etat.

« Est-ce que le conseil d'état pouvait se mêler et s'est mêlé de la querelle entre le cardinal et M. Dupin? Est-ce que le conseil-d'Etat est le fauteur, le vengeur, le rédempteur des hérétiques? Est-ce que son arrêt est du dogme pur, et pour lequel nous devons répandre notre vie et notre sang? Est-ce que cet arrêt est infaillible comme une décision du pape et des conciles? Est-ce qu'il a d'autre valeur que celle d'un jugement par défaut, rendu en l'absence et sans la défense du cardinal? Connaissez-vous, vous qui en parlez, les termes des adhésions épiscopales, avant ou après l'arrêt? Si elles ne contiennent que la condamnation du *Manuel*, qu'avez-vous à dire? Quoi! vous trouvez régulière une condamnation d'évêque par des laïques incompetents, et vous trouvez irrégulière une condamnation d'hérésie par des clercs compétents! et c'est ainsi que vous défendez le droit! c'est ainsi que vous entondez la liberté!

« Qu'est-ce donc, après tout, que le conseil-d'Etat? Le conseil-d'Etat n'est pas un tribunal indépendant; le conseil-d'Etat, ici, n'est autre chose que le gouvernement lui-même: c'est l'une des parties qui va passer sa robe du juge, qui appelle à sa barre la partie adverse, et qui la condamne.

« L'injustice n'engendre que la résistance des forts ou que l'inertie des faibles; et ne comprendra-t-on point que les questions religieuses, qui s'aigrissent par la violence, ne finissent que par la liberté?

« Le christianisme est la religion du progrès, parce qu'il porte en soi l'amour des hommes. Il n'y a que le christianisme qui puisse résoudre le problème de la question sociale. Ne dites donc pas que le christianisme est contraire à la liberté!

« Plus il sera permis de ne pas croire, plus l'on croira. Plus la diversité des sectes s'agitiera dans l'infini de l'erreur, plus l'unité se fera dans le centre de la foi.

« Ceux qui, sous un nom quelconque et sous quelque prétexte que ce soit, veulent imposer au clergé leurs tyrannies canoniques, rompent avec la charte, avec la liberté, avec Rome. Eh! bien, nos évêques ne veulent pas rompre avec la charte, avec l'hérésie des *Manuels*, avec les excentricités de l'église gallicane, avec la monstrueuse compétence du conseil-d'Etat, en matière théologique; c'est dans ce sens que, par droit et par devoir, par science et par foi, par instinct et par raisonnement, ils sont tous ultramontains.

« Qu'on ne vienne donc plus combattre nos évêques catholiques, apostoliques et romains, en leur opposant les traditions et les maximes de l'église universelle, si ce n'est les traditions qui ont été transmises, de siècle en siècle et de pontife en pontife, par saint Pierre de Rome, au pape actuel de Rome?

« Qu'est-ce que c'est que les maximes de l'Eglise universelle, si ce n'est les maximes de Rome? Est-ce que Rome n'est pas l'Eglise universelle? Quelle autre donc?

« Qu'est-ce que c'est pareillement que l'Eglise gallicane, si ce n'est tous les évêques de France? Et si tous les évêques sont d'un côté, de quel autre sera donc l'Eglise gallicane? N'être ni avec le pape romain, ni avec les évêques français, pour une Eglise, où est-ce être?

« Mais elle existait dans le passé! Eh bien, laissez-l'y.

« Mais les lois actuelles veulent que les évêques enseignent la faillibilité du Pape! Eh! bien, soit, qu'on l'enseigne. Mais forcerez-vous, et par quels

moyens, je vous prie, les enseigner à croire ce qu'on leur apprend! Vous arriverez par la coaction, à ce que vous voyez, à l'impuissance.

« Le pape a donc eu raison de dire que les organiques, en matière de foi, violaient la liberté. Les évêques ont raison de dire que les organiques, en matière de foi, violent la liberté.

« Ici, le Pape est avec la liberté et pour la liberté. Ici, tous les évêques de France sont avec la liberté et pour la liberté; ici, les gallicans de robe rouge, le conseil d'état, les universitaires, les académiciens, la Sorbonne, les chambres, les *Manuels* et la presse sont contre la liberté.

« Clergé de France, vous donnez au monde un beau spectacle! Autour de vous, le sophisme politique dissout le monde officiel. Le sophisme philosophique égare les intelligences dans le vague des systèmes; le sophisme religieux multiplie les sectes. Vous, au contraire, vous êtes un, parce que la vérité est une, et que vous êtes avec la vérité!

« Evêques indépendans, enfans du peuple, fils de vos œuvres et du siècle, sujets de la charte, citoyens d'un pays libre, continuez à rejeter ces prétendues franchises qui ne sont que des servitudes, et qu'un despote royal et un despote consulaire ont arrachées à une assemblée de muets, et à des conventicules des prélats courtisans!

« Mais n'oubliez point que l'indépendance de l'Eglise est tout spirituelle, sa puissance toute spirituelle, et sa mission toute spirituelle.

« Evêques français, si vous entriez dans la politique, si vous tombiez dans les pièges des dignités temporelles, vous manqueriez à votre force, vous enchaîneriez votre indépendance, vous dégraderiez votre caractère, et, pour tout dire en un mot, vous ne seriez plus des évêques d'Eglise, mais des évêques d'état.

« Ne vous mêlez pas le moins possible non plus aux combats de la presse où le terrain se dérobe sous vous, et, où plus fermes et plus aguerris que vous ne pouvez l'être, nous vous soutiendrons non par l'injure, mais par l'argumentation, rendant coup pour coup. C'est notre métier, c'est notre honneur d'être calomnié à chaque liberté que nous défendons. Laissez-nous faire ce métier! laissez-nous mériter cet honneur!

« Vous n'êtes pas ultramontains aux yeux de vos ennemis, parce que vous croiriez à la supériorité du pape, et je demande si cela ne leur est pas bien égal! Vous êtes ultramontains à leurs yeux, parce que vous ne voulez pas vous séparer de Rome, et qu'ils savent bien qu'en ôtant la tête, qui est le pape, ils auraient ensuite bon marché du corps, qui est l'épiscopat. Eh bien! je vous dis, moi, que vous devez vous serrer auprès du pape encore plus que les autres évêques de la chrétienté, parce que vous êtes attaqués avec une haine renaissante, une violence tumultueuse, une continuité quotidienne. Retrempez sans cesse la vigueur de votre foi aux sources romaines de la hiérarchie et du dogme. Attachez-vous aux ancrs de cette barque qui flotte sur l'abîme depuis dix-huit cents ans, qui porte les destinées du monde. Laissez passer les bruits de ce siècle, laissez fuir devant vous les rivages du tems, et ne demandez pas aux orages où vous devez aborder! Levez les yeux au ciel, là où est Pierre, là est l'Eglise!...

« Que la conscience politique des évêques français qu'on veut alarmer se rassure! si la charte de 1830 n'a pas pratiqué le vrai principe, elle l'a du moins reconnu, et c'est un pas immense qu'on a fait dans la voie de la vérité.

« Au surplus hâtons-nous de le dire, le clergé n'a point à s'occuper de la forme secondaire et variable des gouvernemens humains. Son royaume n'est pas de ce monde: la puissance temporelle du pape, dans les pays de sa domination, n'est elle-même qu'un accident. Le pape fut-il relégué dans une île déserte, l'église catholique et apostolique serait avec lui dans cette île déserte. Le pape serait toujours le vicair de Jésus-Christ, l'évêque des évêques, le porte-flambeau de la foi, le père universelle des fidèles. Les couronnes temporelles des rois sont quelquefois brisées comme un verre par la main du peuple, la tiare spirituelle ne peut tomber du front du pape.

« Que lui importent donc vos misérables constitutions, dont vous changez comme de vêtemens?»

A ceux qui prétendent que, sans les franchises gallicanes, l'Eglise de France tomberait dans l'idolâtrie, et que nous ne serions ni un peuple catholique, ni un peuple libre, Timon répond:

« Ne dirait-on pas qu'en dehors de France, et chez les autres peuples qui n'ont pas le bonheur d'être en pleine jouissance du gallicanisme, la re-